



## **AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX**

# **PRÉAVIS N° 2017/02**

### **Création d'un écopoint Parc du Crétel - Route de la Servanne**

**Dates proposées pour la séance des commissions  
ordinaire et des finances :**

le jeudi 23 février 2017, à 19h00,

en Salle de Municipalité

## Table des matières

1.	Objet du préavis.....	- 3 -
2.	Situation du projet.....	- 3 -
3.	Descriptif du projet.....	- 3 -
4.	Procédure .....	- 4 -
5.	Exécution des travaux .....	- 4 -
6.	Plan financier .....	- 4 -
7.	Conclusions .....	- 5 -

Bex, le 1<sup>er</sup> février 2017

Madame la Présidente du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Objet du préavis**

Suite aux travaux de remplacement du pont Buttin au printemps 2016, une réflexion a été menée sur la récolte des déchets dans cette zone en vue d'en favoriser la praticité tout en améliorant l'image du site. Les conteneurs enterrés de type Villiger installés à Perruet en 2014 et au Châtel en 2015 donnant satisfaction, il a été décidé de poursuivre avec ce même procédé, à proximité du parc du Crétel.

### **2. Situation du projet**

La zone de collecte projetée se situe sur la parcelle communale n° 741, en bordure du parc du Crétel, le long du trottoir de la route de la Servanne.

### **3. Descriptif du projet**

A l'heure actuelle, deux conteneurs gris de 800 litres sont posés sur une assise en revêtement bitumineux, en bordure du parc du Crétel.

Le nouvel écopoint comprendra 2 conteneurs à ordures ménagères de 5 m<sup>3</sup> et permettra de tripler la capacité de stockage.

Les études menées dans le cadre d'une optimisation de la récolte des déchets démontrent que des infrastructures enterrées présentent de nombreux avantages, notamment :

- l'aspect esthétique,
- un volume de stockage plus élevé,
- pas d'infrastructure de protection nécessaire.

Il n'est pas prévu de récupérer les papiers et verres à cet endroit et les utilisateurs continueront d'aller au parc Ausset, par exemple, dont l'écopoint fera l'objet prochainement d'un préavis pour la construction de 8 nouveaux conteneurs enterrés.

#### 4. Procédure

Vu la minime importance du projet, un permis de construire peut être octroyé avec dispense d'enquête publique. En novembre 2016, un appel d'offre sur invitation (4 entreprises) a été effectué et les travaux de génie civil ont été adjugés en janvier 2017, sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal. Cas échéant, les travaux pourraient débuter en juin 2017 et ainsi se terminer avant les vacances des entreprises, soit fin juillet.

#### 5. Exécution des travaux

Les travaux de génie civil consistent en un terrassement général ayant une emprise approximative de 5.5 x 7.5 m et une profondeur de 2.80 m environ, après démolition d'une partie du muret le long du trottoir.

Sur la base des plans de repérage des différents services (Swisscom, FMA, Cablecom et Gaz), il n'y a aucune conduite ou tube dans la zone du terrassement, à part éventuellement un tube électrique.

Après la creuse, un radier en béton maigre doit être exécuté afin de garantir une bonne planéité avant la pose des 2 fosses des conteneurs, qui sera exécutée par les fournisseurs.

Un remblayage standard sera ensuite réalisé sur le pourtour des fosses, ainsi qu'une ceinture en boulets drainants sur la partie supérieure pour favoriser l'évacuation de l'eau.

Un muret en éléments préfabriqués ou bétonné sur place sera nécessaire afin de compenser la différence de niveau entre la place de jeux et le trottoir.

Il est à noter que l'emprise des travaux nécessitera la fermeture de cette place pour des raisons de sécurité et qu'une voie de circulation sera en tout temps assurée, pour permettre le passage des bus scolaires notamment.

Il est par ailleurs possible qu'une fermeture temporaire du pont du Buttin soit nécessaire pour faciliter l'évacuation des matériaux.

La zone de chantier sera clôturée avec des barrières métalliques, type Héras.

#### 6. Plan financier

Sur la base du retour des soumissions ainsi que du devis pour la fourniture des 2 conteneurs, les incidences financières se résument comme suit :

Travaux de génie civil	Fr.	20'000.--
Infrastructure gestion des déchets	Fr.	23'500.--
Divers et imprévus (env. 5%)	Fr.	2'796.--
Total HT	Fr.	46'296.--
TVA 8%	Fr.	3'704.--
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>50'000.--</b>

## 7. Conclusions

En conclusion, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

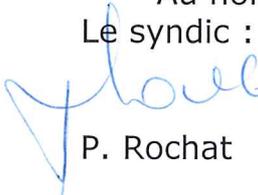
### le Conseil communal de Bex

- vu** le préavis municipal No 2017/02 ;
- oui** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### décide :

1. d'autoriser la Municipalité à créer un écopoint au droit du parc du Crétel et en bordure de la route de la Servanne ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 50'000.-- ;
3. de porter ce montant à l'actif du bilan sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 5'000.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

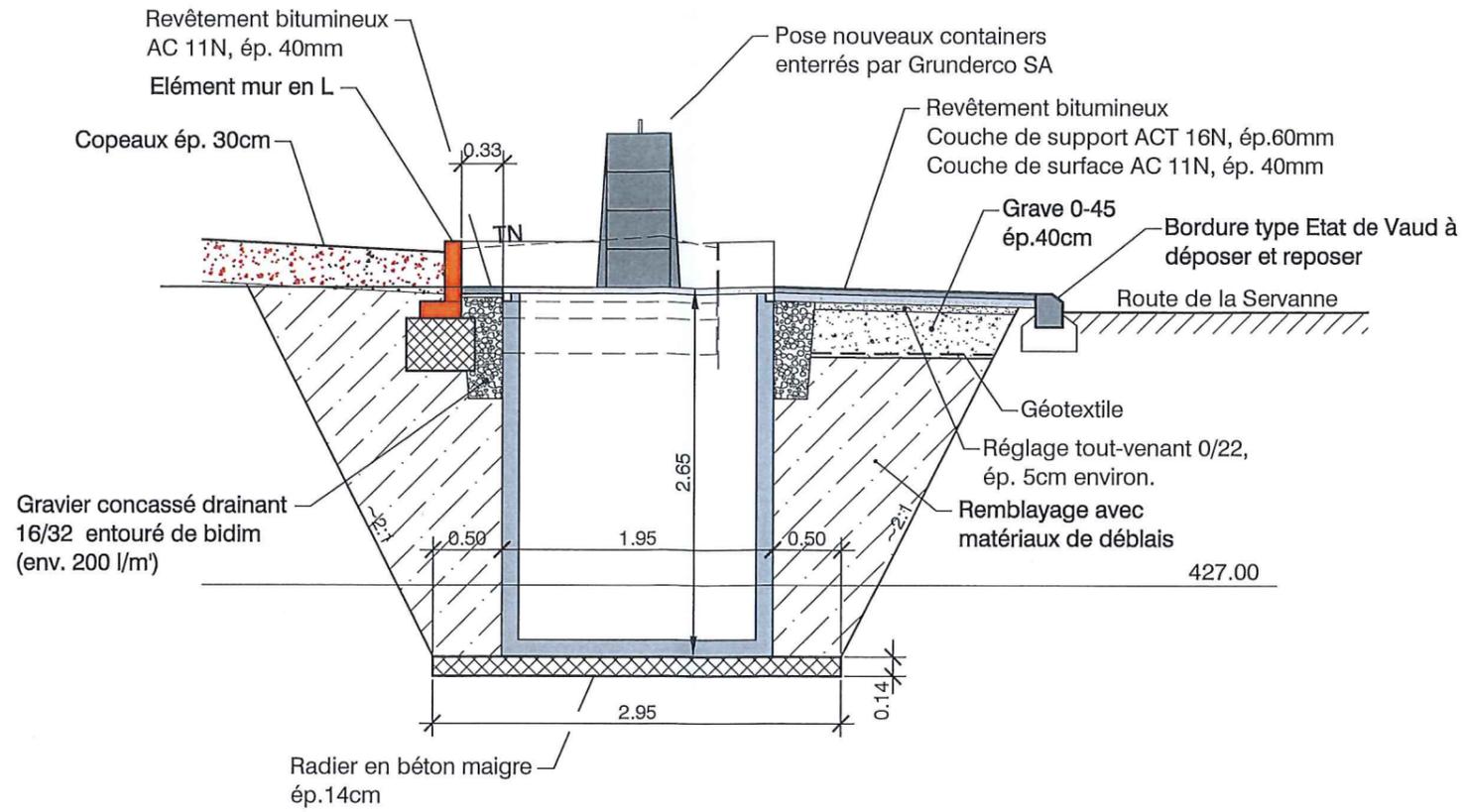
Au nom de la Municipalité  
Le syndic :  P. Rochat  Le secrétaire :  A. Michel

Annexe : plan général (situation-coupes)

Délégué de la Municipalité : M. Pierre-Yves Rapaz



# COUPE A-A 1:50



# COUPE B-B 1:50

